

Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI
15 rue de Verdun, centre-ville
BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX
Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc
Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00
Vendredi de 08h00 à 12h00



POUR LA FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT EXISTANT

MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES

ORGANISME	DOCUMENTS DEMANDÉS
RCS	2 bulletins modificatifs B3 (ou A3)
RIDET	1 bulletin RID M2E (ou P2E)
DSF	Aucune formalité

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du «RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : 10 250 XPF

 **Pour les Stés si c'est la fermeture du dernier établissement existant sur le Kbis : 19 750 XPF**

+ 2 500 XPF si dépôt du RBE (Document relatif au bénéficiaire effectif)

Pour les Personnes physiques : 5 100 XPF

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)

**Si la fermeture intervient à la suite d'une cession d'activité (vente)
MERCİ DE NOUS FOURNİR LES PIÈCES SUIVANTES**

ORGANISME	DOCUMENTS DEMANDÉS
RCS	2 bulletins modificatifs B3 (ou A3) 1 original enregistré de l'acte de cession (vente) L'annonce légale diffusée sur un des supports habilités : <ul style="list-style-type: none">➤ LNC.NC (presse en ligne)➤ ACTU.NC (presse papier)➤ La Voix du caillou (presse papier) et voixducaillou.nc (presse en ligne)➤ RRB.NC (presse en ligne)➤ Noumeapost.nc (presse en ligne)
RIDET	1 bulletin RID M2E (ou P2E)
DSF	1 déclaration d'existence modificative 1 copie de l'acte de vente

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du «RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : **19 750 XPF** (10 250 XPF + 9 500 XPF pour le JONC)
+ 2 500 XPF si dépôt du RBE (Document relatif au bénéficiaire effectif)

Pour les Personnes physiques : **5 100 XPF**

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)

NB : Pensez à faire parvenir un extrait Kbis modifié
au service de la Fiscalité professionnelle
Hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA
☎ 25 75 00

Merci de remplir les bulletins de façon lisible